

«Je vais te buter, toi et tes enfants» : exaspéré par le bruit de la circulation, il menace ses voisins à la hache

Par Simon Cherner

Publié à l'instant



Un homme de 48 ans a été condamné, le 2 avril 2024, à 20 mois de prison, dont 12 assorties d'un sursis probatoire, pour avoir mis en danger des automobilistes et menacés des voisins à Missillac, en Loire-Atlantique. *MARTIN BUREAU / AFP*

Le tribunal de Saint-Nazaire a condamné mardi un quadragénaire de Missillac, en Loire-Atlantique, qui menaçait automobilistes, mairie et riverains. «Nous avons tous peur que la situation finisse par dégénérer», évoque l'édile de la commune.

Le Figaro Nantes

«Il était temps que cela se termine, sans quoi on aurait fini par retrouver un corps sur le bord de la chaussée... ou pire». Au bout du fil, Jean-Louis Mogan, maire de Missillac, ne cache pas son soulagement. Le tribunal correctionnel de Saint-Nazaire a condamné mardi 2 avril un habitant de cette commune du nord de la Loire-Atlantique à une peine de 20 mois de prison, dont 8 fermes pour avoir menacé une quarantaine de personnes entre 2022 et 2023 dans une variété de circonstances allant du maniement d'une hache à de l'interception d'automobilistes au moyen... d'un tabouret.

Derrière ces actes, une route. C'est la D2, dont l'asphalte traverse le territoire de la commune de Missillac et dont le trafic aurait eu le don d'agacer le prévenu, un homme âgé de 48 ans - malgré la limitation de vitesse à 70 km/h. Poussé à bout par les nuisances sonores, le quadragénaire a pris l'habitude de poser un tabouret à même la chaussée, de s'asseoir au milieu de la circulation et d'attendre. Les bras croisés, l'air farouche. *«C'était extrêmement dangereux, les usagers étaient obligés de s'arrêter ou de l'écraser. Et quand fatalement les voitures ralentissaient, ce monsieur se montrait très menaçant»*, se souvient pour *Le Figaro* Jean-Louis Mogan.

Les voisins terrorisés

L'édile avait aussi fait les frais du courroux du Missillacais. L'homme l'accusait de ne pas baisser la limitation de vitesse sur la commune. Une ineptie bornée, regrette l'élus. *«Que voulez-vous, la route est de la compétence du département. Et, pour bien connaître cet axe, je vous assure que les excès de vitesse importants restent relativement rares»*, note le maire, en évoquant néanmoins quelques camions bruyants.

Les arguments de la mairie n'ont cependant pas calmé le quadragénaire. Il menace tour à tour de bloquer les conseils municipaux puis s'en prend à ses voisins qu'il menace de mort. *«Je vais te buter, toi et tes enfants»*, aurait-il notamment rugi à plusieurs reprises, selon nos confrères de *L'Écho de la presqu'île de Guérande et de Saint-Nazaire*, qui brossent le portrait d'un homme connaissant par ailleurs un «problème d'alcool».

«Tout cela est allé crescendo et, à la fin, la famille voisine était terrorisée. Il a été aperçu à plusieurs reprises armé d'une hache. Nous avons tous peur que la situation finisse par dégénérer», poursuit Jean-Louis Mogan. Selon lui, la gendarmerie locale avait enregistré plus de 40 plaintes au moment de l'interpellation du quadragénaire. L'examen médical pratiqué lors de sa dernière garde à vue n'avait pas permis d'établir de pathologies d'ordre psychiatrique. Comme le rappelle *L'Écho*, le prévenu était en revanche déjà connu de la justice, avec dix condamnations à son casier judiciaire. Sa peine d'emprisonnement a notamment été assortie d'une interdiction de port d'arme pendant cinq ans et d'une obligation de soins.

La rédaction vous conseille

- [Saint-Nazaire : les dockers en grève, le port à l'arrêt](#)
- [Aéroport de Nantes : le futur concessionnaire devrait être désigné d'ici début 2026](#)
- [Nantes : en colère, les agents chargés de délivrer cartes d'identité et passeports réclament plus de moyens](#)

Sujet

menaces de mort

